



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 20 janvier 2021 à 15h00 en téléconférence.

PRÉSENCES :

Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie
Madame Sophie St-Gelais, mairesse suppléante de la Ville de Saint-Jérôme

Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

2021-01-20/1157

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 20 janvier 2021

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est ouverte à 15h05, présidé par Madame Louise Gallant

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-01-20/1158

ITEM 2

NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E)

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le conseil de la Régie nomme madame Louise Gallant à titre de présidente de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-Du-Nord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-01-20/1159

ITEM 3

NOMINATION DES VICE-PRÉSIDENTS

IL EST RÉSOLU D'OFFICE QUE :

Le conseil de la Régie nomme madame Sophie St-Gelais et monsieur Paul Germain à titre de vice-présidents de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-Du-Nord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-01-20/1160

ITEM 4

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ORDRE DU JOUR EST ADOPTÉ

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-01-20/1161

ITEM 5

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par madame Sophie St-Gelais

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 16 décembre 2020 est approuvé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-01-20/1162

ITEM 6

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 11 décembre au 31 décembre 2020;

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE:

Le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 19 novembre au 10 décembre 2020;

Folio 01932326 :

- chèques portant les numéros 1374 à 1379 inclusivement représentant un montant de 18 891.50\$

- Chèque #1363 annulé et remplacé par #1374 refait au nom du représentant de la ligue;
- Chèque #1360 annulé et remplacé par #1375 refait au nom du représentant de la ligue;
- Chèque #1367 annulé et remplacé par #1376 refait au nom du représentant de la ligue;

- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 25 208.37\$;

- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 35 879.65\$

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des

crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-01-20/1163

ITEM 7

ADOPTION DU BUDGET 2021

Attendu que le budget proposé à la séance du 16 décembre 2020 comportait des erreurs de calcul;

Attendu la révision du budget en collaboration avec le directeur général de la municipalité de Ste-Sophie, Monsieur Matthieu Ledoux;

Il est proposé par monsieur Paul Germain

D'adopter le nouveau budget 2021 présenté par madame Danielle Clément

	BUDGET 2021
Revenus	
Revenus de fonctionnement	
Quote-part Ville de Prévost	198 281 \$
Quote-part Ville de Saint-Jérôme	1 122 585 \$
Quote-part Municipalité de Sainte-Sophie	269 198 \$
Publicité	- \$
Concession	11 500 \$
Location Glaces	300 000 \$
Location Salles	- \$
Produits Divers	- \$
Revenus d'intérêts	- \$
Sous total avant conciliation à des fins fiscales	1 901 564 \$
Affectation solde disponible des règlements d'emprunt	- \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement	- \$
Sous-total revenus fonctionnement après conciliation à des fins fiscales	1 901 564 \$
Revenus d'investissement	
Quote-part Ville de Prévost	181 892 \$
Quote-part Ville de Saint-Jérôme	962 997 \$
Quote-part Municipalité de Sainte-Sophie	193 403 \$
Sous-total revenus investissement	1 338 292 \$
TOTAL DES REVENUS	3 239 856 \$

Dépenses

Dépenses de fonctionnement	
Charges salariales	777 196 \$
Bénéfices marginaux	74 911 \$
Avantages sociaux	8 000 \$
Honoraires professionnels - Comptabilité	13 000 \$
Honoraires professionnels - Juridique	75 000 \$
Service Technique - Relations de travail	6 000 \$
Créance irrécouvrables	- \$
Cotisation et association	500 \$
Communications	- \$
Amortissement	664 000 \$
Frais de déplacement	500 \$
Assurance	110 000 \$
Frais Bancaires	1 000 \$
Fourniture de bureau	2 500 \$
Fournitures et équipements (outillage)	35 000 \$
Vêtements et uniformes	5 000 \$
Activités spéciales et événements	2 000 \$
Taxes Infrastructure	215 000 \$
Formation et congrès	1 000 \$
Entretien des équipements	192 466 \$
Télécommunication	6 000 \$

Électricité et Gaz	350 000 \$
Publicité, promos et site Web	1 000 \$
Location de glace FHM à Saint-Jérôme	255 000 \$
Location de glace - Fondation du Club de hockey les Panthères facture à st- jerome	6 500 \$
Entretien du bâtiment	93 000 \$
Informatique	5 000 \$
Intérêts dette à court terme et long terme	470 712 \$
Frais d'escompte	34 457 \$
Intérêts emprunt temporaires	- \$
Sous total avant conciliation à des fins fiscales	3 404 742 \$
Remboursement capital dette	784 000 \$
Amortissement intérêts et dette	15 114 \$
Sous-total dépenses de fonctionnement après conciliation à des fins fiscales	4 203 856 \$
Dépenses d'investissement	
Dépenses d'investissements administration	- \$
Dépenses d'investissements loisirs	- \$
Sous-total dépenses d'investissement	4 203 856 \$
Ajustement pour amortissement	(664 000) \$
Affectation surplus non affecté	(300 000) \$
TOTAL DES DÉPENSES	3 239 856 \$
Excédent (Déficit prévus)	- \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-01-20/1164

ITEM 8

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES
DEMANDES DES SOUMISSIONS PUBLIQUES**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 001, la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 février 2021, au montant de 3 381 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

659 000 \$	0.50000 %	2022
668 000 \$	0.60000 %	2023
676 000 \$	0.70000 %	2024
685 000 \$	0.80000 %	2025
693 000 \$	0.95000 %	2026

Prix : 99.40700

Coût réel : 0.98475 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

659 000 \$	0.45000 %	2022
668 000 \$	0.55000 %	2023
676 000 \$	0.70000 %	2024
685 000 \$	0.80000 %	2025
693 000 \$	1.00000 %	2026

Prix : 99.39355

Coût réel : 0.99631 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

659 000 \$	0.45000 %	2022
668 000 \$	0.55000 %	2023
676 000 \$	0.65000 %	2024
685 000 \$	0.75000 %	2025
693 000 \$	0.90000 %	2026

Prix : 99.21900

Coût réel : 0.99825 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Paul Germain

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 381 000 \$ de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Adoptée à la séance du 20 janvier 2021

Copie certifiée, ce 20 janvier 2021

(DANIELLE CLÉMENT, SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE)

2021-01-20/1165
ITEM 9
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Sophie St-Gelais

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est levée à 15h30.

Madame Louise Gallant

Madame Danielle Clément